

Informations et Questions importantes sur l'accord de confirmation en le FMI, la BCT et le gouvernement tunisien

Le Gouvernement Tunisien sollicite le FMI à travers le Ministère des Finances et la Banque Centrale de Tunisie afin de réduire l'exposition de la Tunisie à la conjoncture internationale, régionale et nationale difficile et de redonner confiance aux investisseurs privés. Ceci s'inscrit dans le cadre des réformes structurelles entamées déjà depuis 2011 sous le Gouvernement de Beji Caïd Essebsi et sous l'égide de la Banque Mondiale. Cette note a pour but d'éclairer le lecteur sur la profondeur des réformes en cours et de tracer des perspectives et des questionnements afin d'en saisir les enjeux et les non-dits.

Selon [les dernières recommandations provisoires du FMI](#), plusieurs facteurs d'ordres structurels mettent en péril la stabilité économique générale de l'État. Parmi ces facteurs, nous retrouvons : la grande dépendance de la Tunisie vis-à-vis de l'Union Européenne et de l'économie mondiale en crise, engendrant un creusement structurel du compte courant de l'État ; un creusement du déficit budgétaire ; une fonte des avoirs en devises de l'État à la BCT ; un système bancaire fragile.

1. Impact de la relation économique avec l'UE sur le compte courant de l'État :

La Tunisie est très dépendante de l'Union Européenne en termes d'échanges commerciaux avec l'extérieur. En effet, dans sa note le FMI déplore que « *les difficultés économiques dans la zone euro continuent de peser sur la demande extérieure de biens tunisiens (en particulier les textiles et les matières premières industrielles), tandis que les importations continuent de croître dans la plupart des secteurs, avec en particulier une hausse de 30 % des importations de matériel de transport et d'énergie au cours des neufs premiers mois de 2012.* ». Cela met en exergue l'inadéquation du marché tunisien – avec une forte demande intérieure, et donc une augmentation des importations – avec le marché européen – avec une baisse de la demande intérieure du fait des plans d'austérité, et donc une réduction des exportations tunisiennes sur ce marché. Ainsi, la forte dépendance de la Tunisie vis-à-vis de l'UE couplée à une croissance atone au sein de la zone euro, du fait des plans d'austérités généralisés, engendre un déficit structurel du compte courant de l'État tunisien.

Questions :

- Étant donné l'impact négatif de la grande dépendance de la Tunisie vis-à-vis de l'Union Européenne sur le bilan du compte courant de l'État, dans quel cadre stratégique et global de lutte contre ce déficit structurel s'inscrit la volonté de l'État tunisien de s'engager dans un Partenariat Privilégié avec l'Union Européenne ? Ce Partenariat ne va-t-il pas aggraver ce déficit en privilégiant l'Union Européenne ?
- La Tunisie est dépendante de l'UE à hauteur de 80 % de ses échanges commerciaux avec l'extérieur. Y a-t-il une stratégie de diversification des risques qui consisterait à « ne pas mettre ses œufs dans le même panier européen » ? L'État a-t-il la volonté de diversifier ses partenaires commerciaux afin de réduire le risque de dépendance vis-à-vis de l'Union Européenne ? Si oui, quelles ont-été les mesures entreprises dans ce sens depuis la prise de pouvoir du Gouvernement ?
- Il est clair que la dépendance de l'économie tunisienne à la situation économique et financière de l'Europe est l'un des principaux facteurs de sa vulnérabilité. Comment est-ce que la nouvelle stratégie compte-elle neutraliser ou réduire ce facteur de vulnérabilité ? En choisissant de miser sur l'utilisation des DTS (basés essentiellement sur des monnaies en crise comme l'euro et le dollar) le gouvernement et la BCT ne va-t-ont pas toujours dans un sens où elle augmente encore plus la dépendance de la Tunisie à la situation de l'économie mondiale qui, selon les plus grands experts de la macroéconomie financière, est à la veille d'une aggravation de la crise qu'elle vit ? Ne devraient-ils pas rapatrier l'or tunisien stocké dans la Banque d'Angleterre, et essayer de miser sur l'augmentation des réserves d'or comme le font certains pays les BRICS, au lieu d'essayer d'augmenter les réserves en devise étrangères ?

2. Le creusement du déficit budgétaire :

Selon les prévisions du Gouvernement, le déficit budgétaire de l'État serait moins important que prévu. Il s'élèverait à environ 6 % du PIB. Le déficit budgétaire étant le résultat de dépenses supérieures aux recettes, le FMI préconise à la fois de réduire les dépenses et d'augmenter l'efficacité des recettes.

Concernant les dépenses, le FMI insiste sur le poids qu'il juge trop élevé des subventions (5 % du PIB) et des rémunérations des fonctionnaires (12 % du PIB) qui à eux seuls représentent 75 % des recettes de l'État. Il préconise la quasi-suppression des subventions pour les remplacer par un système de protection sociale mieux ciblé dont la structure sera mise en place par la Banque Mondiale et le FMI à travers un appui technique. Il préconise de mettre en place une stratégie de communication du fait de l'impopularité d'une telle mesure. Il préconise enfin une plus grande maîtrise de la masse salariale sans rien préciser de plus.

Concernant les recettes, le FMI déplore que « *la pression fiscale en Tunisie demeure faible face aux besoins du pays* ». Le FMI préconise la mise en place de réformes globales afin de mobiliser plus de recettes fiscales. Ces réformes s'inscrivent dans le cadre de la refonte actuelle du Code d'incitation aux investissements dont la responsabilité a été donnée à la Banque Mondiale à

travers la SFI.

Questions sur les dépenses :

- Y a-t-il eu un rapport sur la mise en place des réformes sur les subventions menées par le FMI dans d'autres pays ? Ont-elles permis de réduire la pauvreté ?
- Les subventions touchant aux produits de première nécessité, y a-t-il une stratégie mise en place par le Gouvernement concernant la fluctuation des prix de certaines denrées alimentaires et la couverture du risque de tensions sur le marché mondial alimentaire ?
- Comment allez-vous adapter cette protection sociale aux conjonctures très variables du marché mondial alimentaire ? N'a-t-il pas là un risque « d'émeutes du pain » en cas de tensions sur le marché des denrées alimentaires ?
- En quoi est-ce que cela va-t-il remédier au problème de fond qui est la dépendance du pays à l'importation de ces produits de première nécessité que l'on pourrait produire chez nous ?
- Le FMI déplore le trop grand poids des subventions dans les dépenses (5 % du PIB) mais omet de parler du poids des dépenses en capital, c'est-à-dire du remboursement du service de la dette, qui représente, selon le FMI, 7 % du PIB, soit 2 % de plus que les subventions. En comblant le déficit budgétaire par l'emprunt, n'y a-t-il pas un risque de fuite en avant par le truchement des intérêts concernant ce poste de dépense ?
- Quelle est la stratégie du Gouvernement pour lutter contre la fuite en avant des dépenses en capital dans le budget de l'État ? Le Gouvernement compte-t-il mettre en place un audit de la dette afin d'auditer les dépenses en capital, au même titre que les audits réalisés sur les subventions et les salaires ?

Questions sur les recettes :

- Le FMI et la Banque Mondiale déplorent, à juste titre, la faible pression fiscale en Tunisie. Mais qui a incité l'État tunisien à réduire la pression fiscale en Tunisie si ce n'est justement le FMI ? [En 2010, au titre de l'article IV du FMI](#), celui-ci préconisait : « *Des comparaisons avec les autres économies émergentes indiquent que la pression fiscale sur les entreprises est relativement élevée en Tunisie et qu'il serait également possible d'accroître le rendement des taxes sur la consommation. C'est pourquoi, une réduction de l'impôt sur les bénéfices des entreprises, compensée par un relèvement du taux normal de la TVA ainsi qu'un élargissement de son assiette moyennant l'élimination de certaines exonérations, serait susceptibles de stimuler la croissance.* ».
- Au vu des contradictions patentes du FMI concernant la fiscalité en Tunisie, en quoi le fait de déléguer la réflexion de la réforme nécessaire du système fiscal tunisien au FMI assurera une meilleure mobilisation des recettes ?
- N'est-ce pas le FMI qui a préconisé aussi la réduction des droits de douane, augmentant ainsi les importations et aggravant ainsi le déficit du compte courant tout en privant l'État

de recettes supplémentaires ?

- En Octobre 2012, une [étude menée par le Political Economy Research Institute](#) a démontré qu'entre 1970 et 2010, les fuites de capitaux (à travers le blanchiment d'argent, la fraude fiscale, et l'évasion fiscale) se sont élevées à 39 milliards de dollars. Cela représente deux fois le stock total de la dette sur la même période, ou encore 3700\$/habitant. L'une des principales causes de cette fuite de capitaux est la sous-facturation des exportations ainsi que la surfacturation des importations. Quelle est la stratégie du Gouvernement concernant ce fléau qui, s'il avait été combattu, aurait permis à la Tunisie de ne plus avoir de dettes en 2010 ? Pourquoi la signature de Convention avec l'OCDE concernant la coopération dans le cadre de la fraude fiscale internationale a-t-elle été bloquée ? Pourquoi la levée du secret bancaire a-t-elle été bloquée lors des discussions sur la Loi de Finances 2013, alors qu'elle contribuerait à plus de transparence ?
- Concernant les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles, le Gouvernement compte-t-il améliorer la transparence dans un des domaines les plus opaques du pays ? Un audit global des ressources naturelles est-il envisagé par le Gouvernement ?
- La Banque Mondiale et le FMI préconisent de calquer le système fiscal Onshore sur le système fiscal off-shore afin de réduire les asymétries fiscales, c'est-à-dire in fine, de réduire l'impôt sur les sociétés (IS) dans tout le pays. N'est-ce pas là en contradiction avec le fait que le FMI déplore la faible pression fiscale en Tunisie ? Pourquoi devrions-nous faire confiance au FMI sur ces réformes, alors qu'il n'a cessé de montrer sa totale hostilité à une fiscalité solide en prônant la concurrence fiscale avec d'autres pays ?
- L'ITCEQ a fait une étude très critique en 2008 du système de fiscalité Offshore que la Tunisie souhaite généraliser aujourd'hui au système Onshore. L'institut conclut au résultat peu probant de ce système pour l'économie du pays qui contribue à creuser le déficit budgétaire par la diminution des recettes fiscales. Cela concorde avec les conclusions du plus grand expert en Paradis Fiscaux, Nicolas Shaxson : le système fiscal offshore qui consiste à exonérer les entreprises d'impôts durant 10 ans est à la fois inefficace et facilement contournable. Il estime que le système fiscal off-shore correspond à un paradis fiscal logé au sein de l'État. C'est d'ailleurs ce qui a poussé Thatcher à l'abandonner. En voulant élargir ce système fiscal off-shore à tout le pays, la Tunisie ne risque-t-elle pas de devenir un Paradis Fiscal ?

3. La fonte des réserves de change au sein de la Banque Centrale de Tunisie :

Les réserves de change correspondent aux avoirs en devises étrangères et en or et sont gérées au sein de la Banque Centrale de Tunisie. Le FMI constate la baisse de ces réserves en 2012. Pour remédier à cette baisse, l'État a dû faire appel à des ressources d'emprunts pour combler cette baisse significative dans les réserves de change. Aucune préconisation n'est émise par le FMI sur ce sujet pourtant capital.

Questions :

- Selon l'étude du PERI sur la fuite des capitaux, l'une des pratiques les plus citées est la surfacturation des importations afin d'obtenir des devises étrangères à la BCT pour ensuite les cacher dans des paradis fiscaux, affectant ainsi considérablement les avoirs en devises de l'État. Quelle est la stratégie du Gouvernement pour lutter contre ce fléau ?
- Une des raisons de l'augmentation des paiements en devises est l'augmentation régulière du remboursement du service de la dette en devises étrangères. En quoi le fait d'emprunter en devises étrangères afin de combler la baisse des avoirs en devises pour ensuite rembourser ce même emprunt en devises étrangères augmentées des intérêts est-il une stratégie pérenne pour lutter contre la fonte des réserves de change ? N'y a-t-il pas là encore une fuite en avant ?

4. La fragilité du système bancaire :

Le FMI déplore la fragilité du système bancaire, principalement du fait des créances douteuses que l'on retrouve en grande partie dans le secteur du tourisme, ainsi que du non-respect des règles prudentielles internationales par les banques de la place tunisienne. Ainsi, le FMI préconise la mise en place d'une structure permettant de gérer les actifs douteux du secteur du tourisme, une espèce de bad bank. Il préconise de même la mise en vigueur d'un suivi strict des règles prudentielles en relevant notamment les ratios de solvabilités. La Banque Mondiale avait déjà préconisé la mise en place d'un audit des trois banques publiques STB, BNA et BH et d'une stratégie à mettre en place suite à cet audit.

Questions :

- Qui va effectuer l'audit de ces trois banques publiques ? Un appel d'offre avait été émis à l'époque, cet appel d'offre est-il clos ?
- À la suite de cet audit, y a-t-il une volonté de la part du Gouvernement de poursuivre judiciairement ceux qui sont les responsables de la gestion désastreuse de ces banques publiques ? Ne pourrait-on pas inscrire cet audit et les éventuelles poursuites judiciaires des responsables dans le cadre de la Justice Transitionnelle ?
- La création d'une structure de gestion de ces actifs douteux nécessite-t-elle une mise à disposition de ressources financières par l'État ? Si oui, comment allez-vous mobiliser ces ressources, et au détriment de quelles dépenses ?
- À la suite de l'audit de ces banques, l'État envisage-t-il de recapitaliser ces banques ? Si oui, à quelle hauteur estimez-vous ce montant ? S'il y a recapitalisation, le peuple ne risque-t-il pas de faire le parallèle avec la suppression des subventions et de refuser celle-ci ?
- La fragilité du système bancaire est une question internationale. Dans ce cadre, les États-Unis ont planché sur la réglementation Volcker, le Royaume-Uni sur le rapport Vickers et

l'Union Européenne sur le rapport Liikanen. Ces rapports questionnent la pertinence de la séparation des banques et la remise en cause du système de banque universelle. Y a-t-il en Tunisie une volonté de prendre en main cette problématique au cœur même des défis contemporains concernant la stabilité du système bancaire dans le monde ? Avez-vous songé à mettre en place un cadre qui sépare les banques en Tunisie, d'autant plus que le modèle universel est assez récent (2001) ?

- L'accord prévoit de créer un Accord de teneurs de marché. Au vu des différents scandales concernant la manipulation des taux interbancaires sur le LIBOR et l'EURIBOR, en quoi est-il judicieux et opportun de créer un Accord de ce genre permettant aux banques privées d'établir des taux qui concernent des prêts aussi importants que les prêts immobiliers, ou prêts à la consommation ?

5. Questions en rapport avec le rôle de la BCT :

- L'accord de confirmation sera-t-il soumis à l'ANC ? Ce sont des réformes profondes qui nécessitent une consultation nationale par l'ANC avant quelque engagement que ce soit ?
- Qu'est-ce que vont impliquer les réformes du secteur bancaire concernant les statuts et le rôle de la BCT ? Une modification de ses statuts et son rôle est-il prévu dans cet accord ? si oui lequel ?

6. Autres questions :

- Concernant les audits des entreprises publiques : qui sera en charge de les auditer ? et quelle sont les entreprises concernées ? Y-a-t-il des projets de privatisation ?
- Quelle est la stratégie du gouvernement concernant le déficit de la caisse des assurances sociales et des retraites dans le cadre de cette stratégie générale de réduction et maîtrise des dépenses de cet accord ?